

NOTE DE LA RÉDACTION

SEXE, GENRE ET 11 SEPTEMBRE

Le numéro d'octobre 2001 de l'*American Journal of International Law* comportait plusieurs éditoriaux sur les implications en matière de droit international qu'ont eues les détournements d'avions du 11 septembre 2001, ainsi que sur leurs répercussions¹. A cet égard, ces éditoriaux ressemblent à d'autres articles sur ces événements parus dans les revues scientifiques et dans la presse : les questions de sexe et de genre sont en grande partie ignorées². Cependant, selon nous, les concepts de sexe et de genre offrent une perspective précieuse sur ces actions dévastatrices³. On emploie ici le terme « sexe » pour évoquer les problèmes liés aux femmes en tant qu'êtres biologiquement différents des hommes, et le terme « genre » pour englober les sens sociaux de la féminité et de la masculinité. Bien que la valeur de cette distinction soit beaucoup discutée par les théoricien(ne)s féministes, nous la trouvons utile dans ce contexte.

I. SEXE : OÙ SONT LES FEMMES ?

Lorsque les événements ont commencé, les femmes étaient invisibles, à part comme victimes se trouvant aux côtés des hommes. Les hommes ont pris toutes les décisions capitales concernant les détournements et les réactions provoquées par ceux-ci. Aucune femme n'a été identifiée parmi les pirates de l'air et leurs alliés. En revanche, les terroristes ont été liés à une forme particulière de masculinité et ont été appelés « héros mortels ». Le terroriste est « un fanatique du dévouement, un mélange d'impétuosité et de discipline ; il est désespéré et donc vulnérable ; il est totalement en danger et donc courageux ; c'est un idéaliste mais également un réaliste endurci. C'est surtout quelqu'un qui se donne entièrement à une passion. Mais sa

¹ Notes de l'Editeur, *American Journal of International Law*, n° 95, 2001, pp. 833-848.

² Une exception notable est Catharine A. MacKinnon, « State of Emergency », *Women's Rev. Books*, mars 2002, p. 7.

³ Voir en général Marysia Zalewski, « Well, What Is the Feminist Perspective on Bosnia ? », *International Affairs*, n° 71, 1995, p. 339.